
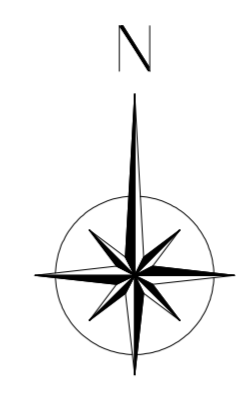


LEGENDE

- Limite communale
- Limite de zone
- ⊗⊗⊗ Espace boisé classé à protéger, à conserver ou à créer au titre de l'article L.130-1 du Code de l'Urbanisme
- Massif boisé de + de 100 hectares
- 50 m — Marge de recul de 50 m par rapport au massif de + de 100 hectares
- Périumètre Espace Naturel Sensible (ENS)
- Bâtiment dont le changement de destination est autorisé au titre de l'article L.151-11(2°) du Code de l'Urbanisme
- ⊗ Partie visible sur un autre plan
- Nce** Secteur naturel à protéger en raison des continuités écologiques existantes et du site natura 2000
- Nhce** Secteur naturel bâti peu dense situé dans un couloir de continuités écologiques



URBA-SERVICES
CABINET DE CONSEILS EN URBANISME
3, rue de Witten 60000 BEAUVAIS
Téléphone : 03.44.45.17.57
contact@urbaservice.fr

Commune de
LUZARCHES

PLAN LOCAL
D' URBANISME

Modification n°4

DOCUMENT
PROVISOIRE

5c